

**DU LOTISSEMENT LE SCHWEMMLOCH**

**LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-28,  
**VU** le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôt foncier ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,  
**VU** le permis d'aménager PA 067 519 18 V0002 et son modificatif PA 067 519 18 V0002 M01,  
**VU** la proposition de la commission urbanisme et logements du 17 janvier 2023,  
**VU** la délibération du conseil municipal de la Commune de La Wantzenau du 25 janvier 2023 portant dénomination des voies du Schwemmloch,  
**VU** la délibération du conseil municipal de la Commune de La Wantzenau du 21 mars 2024 portant complément à la dénomination des voies du Schwemmloch,

**CONSIDERANT** l'objectif d'harmonisation de la numérotation de la Commune,  
**CONSIDERANT** que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,

**ARRÊTÉ**

**Article 1:** Le numérotage des immeubles du lotissement « Le Schwemmloch » est assuré dans la commune de La Wantzenau (67610) conformément aux prescriptions du présent arrêté :

COMMUNE	LIBELLÉE VOIE	NUMERO DE LOT	NUMÉRO
<b>Rue du Nord : côté impair</b>			
LA WANTZENAU	Rue du Nord	24	3
LA WANTZENAU	Rue du Nord	25	5
LA WANTZENAU	Rue du Nord	26	7
LA WANTZENAU	Rue du Nord	49	11
LA WANTZENAU	Rue du Nord	48	13
LA WANTZENAU	Rue du Nord	47	15
LA WANTZENAU	Rue du Nord	67	17
LA WANTZENAU	Rue du Nord	66	19
LA WANTZENAU	Rue du Nord	65	21
LA WANTZENAU	Rue du Nord	64	23
LA WANTZENAU	Rue du Nord	63	25
LA WANTZENAU	Rue du Nord	62	27
LA WANTZENAU	Rue du Nord	61	29
LA WANTZENAU	Rue du Nord	60	31
<b>Rue Pfaffenmatt : côté impair</b>			
LA WANTZENAU	Rue Pfaffenmatt	28	1
LA WANTZENAU	Rue Pfaffenmatt	23	3
LA WANTZENAU	Rue Pfaffenmatt	22	5
LA WANTZENAU	Rue Pfaffenmatt	21	7

LA WANTZENAU	Rue Pfaffenmatt	20	9
LA WANTZENAU	Rue Pfaffenmatt	19	11
LA WANTZENAU	Rue Pfaffenmatt	18	13
LA WANTZENAU	Rue Pfaffenmatt	17	15
LA WANTZENAU	Rue Pfaffenmatt	16	17
LA WANTZENAU	Rue Pfaffenmatt	15	19
<b>Rue Pfaffenmatt : côté pair</b>			
LA WANTZENAU	Rue Pfaffenmatt	29	2
LA WANTZENAU	Rue Pfaffenmatt	30	4
LA WANTZENAU	Rue Pfaffenmatt	27	6
<b>Rue du Schwemmloch : côté impair</b>			
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	6	1
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	7	3
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	36	5
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	37	7
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	38	9
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	39	11
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	40	13
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	41	15
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	42	17
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	43	19
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	52	21
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	53	23
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	8	25
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	10	27
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	31	29
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	73	31
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	74	33
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	75	35
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	76	37
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	77	39
<b>Rue du Schwemmloch : côté pair</b>			
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	51	2
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	50	4
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	13	6
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	44	8
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	45	10
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	46	12
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	12	14
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	11	16
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	54	18
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	55	20
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	56	22
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	57	24
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	58	26
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	59	28
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	9	30
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	78	32
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	79	34
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	80	36
LA WANTZENAU	Rue du Schwemmloch	81	38
<b>Rue du Feldweg : côté pair</b>			
LA WANTZENAU	Rue du Feldweg	1	2
LA WANTZENAU	Rue du Feldweg	2	4
LA WANTZENAU	Rue du Feldweg	32	6

LA WANTZENAU	Rue du Feldweg	33	8
LA WANTZENAU	Rue du Feldweg	34	10
LA WANTZENAU	Rue du Feldweg	35	12
LA WANTZENAU	Rue du Feldweg	3	14
LA WANTZENAU	Rue du Feldweg	4	16
LA WANTZENAU	Rue du Feldweg	5	18
LA WANTZENAU	Rue du Feldweg	68	20
LA WANTZENAU	Rue du Feldweg	69	22
LA WANTZENAU	Rue du Feldweg	70	24
LA WANTZENAU	Rue du Feldweg	71	26
LA WANTZENAU	Rue du Feldweg	72	28
LA WANTZENAU	Rue du Feldweg	14	30

**Article 2:** Le numérotage comporte, pour chaque rue, une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par une entrée principale. Ce numéro peut toutefois être répété sur les autres portes de l'immeuble lorsqu'elles donnent sur la même rue que la porte principale. En cas d'identification d'un immeuble par deux ou plusieurs numéros correspondant aux entrées dont il dispose sur la même rue, ces numéros doivent être dans le numérotage reliés par un trait.

Les numéros bis, ter, etc., sont réservés aux immeubles situés en façade sur la rue et bâtis ou créés par suite de division entre deux immeubles préexistants affectés de numéros ordinaires.

Lorsque plusieurs immeubles sont desservis par la même entrée, leur identification est assurée par le numéro de l'immeuble en façade sur la rue affectée d'une lettre.

**Article 3:** Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue.

Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

**Article 4:** Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale

**Article 5:** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements

**Article 6:** Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- Madame la préfète du Bas-Rhin,
- Monsieur le directeur du service du Cadastre et des hypothèques,
- Le service des impôts,
- Le service de la poste,
- Monsieur le directeur de l'INSEE,
- Le SDEA,
- Aux archives à la Mairie.

Fait le

26 MARS 2024

Pour le Maire,

La Maire,

l'adjoint délégué

Michèle K. ~~CANTILLON~~ MEYER



# COMMUNE DE LA WANTZENAU

## Plan d'interprétation n°9

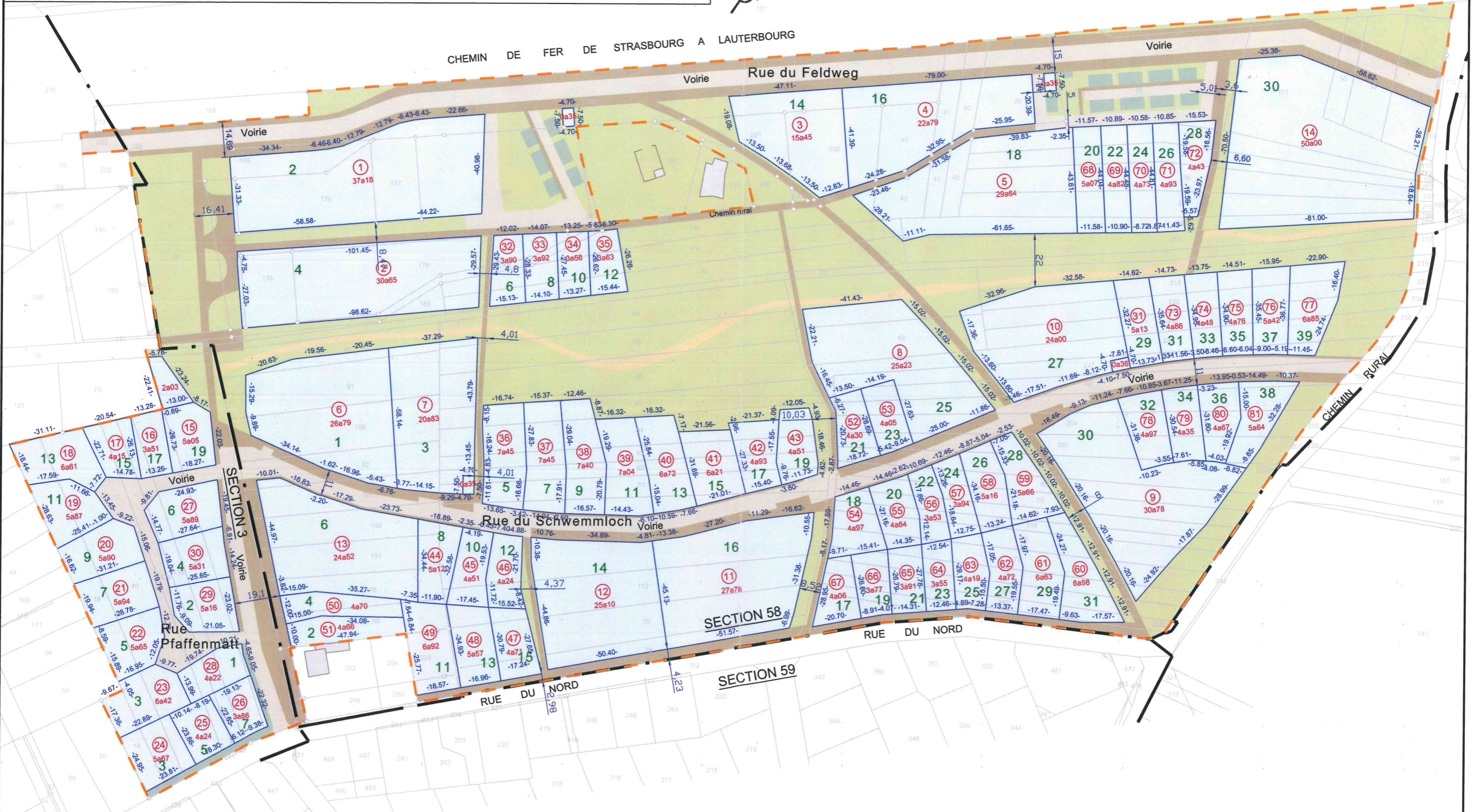
Section 58

1/1500

PUBLIÉ LE

28 MARS 2024

MAIRIE DE LA WANTZENAU



Nota : Les surfaces sont données à titre indicatif et pourront faire l'objet de modifications suite aux travaux de terrain.



LAMBERT - Géomètres-Experts

BRUMATH - SARREBOURG - SARRE UNION - BLAMONT

[www.lambert-geometre.fr](http://www.lambert-geometre.fr)

BRUMATH - 67170 - 1a rue de la paix - 03.88.51.10.79 - [brumath@lambert-geometre.fr](mailto:brumath@lambert-geometre.fr)



Réf. n° 40057

Par : TS

Le : 24/08/2023